



**DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2017**

La directrice des Services bancaires

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 6 mars 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jacques STENEL, chef du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Xavier FRIAIZE et M<sup>me</sup> Sylvie BOULAY, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Bruno LAROCHE, chef du centre de Traitement des moyens de paiement de masse, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du centre de Traitement des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, chef du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sébastien BLAKELY, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Stéphane MARTINAT et Sébastien BLAKELY, délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude TROUDE, responsable de la division des Opérations et à M<sup>me</sup> Sophie LO IACONO-ROBIN, responsable de la division Support, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur division respective.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Stéphane MARTINAT, Sébastien BLAKELY et Jean-Claude TROUDE, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Laurence CAVARD, adjointe au responsable de la division des Opérations, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division des Opérations.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Stéphane MARTINAT, Sébastien BLAKELY et de M<sup>me</sup> Sophie LO IACONA-ROBIN, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Catherine DORSCHNER, adjointe à la responsable de la division Support, à l'effet de signer, dans le

respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division Support.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Céline BURGÈRES, chef du service de Gestion centralisée des comptes des agents, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion centralisée des comptes des agents.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Martine RIGAULT, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe THIRY et M<sup>me</sup> Françoise DECOLLARD-DESHOMMES, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Dominique OTHELET, chef du service de l'Endettement, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe AYRAULT, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Délégation permanente est donnée à M. Alain SANZ, chef du service de Relation clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Dominique JEANNE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation clientèle.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Véronique EYSSAUTIER, chef du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne MONTIGNY-RADMILOVITCH, adjointe au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité.

Fait à Paris, le 27 mars 2017

Christine SAMPIC